

Le 12 novembre 2020

Ione Smith, présidente, APÉ de l'École du Pacifique/École Secondaire Chatelech (Sechelt),
Annie Racine, présidente, APE de Côte-du-Soleil/Secondaire Brooks (Powell River),
Jodi Edworthy, présidente, APE de l'École Entre-Lacs/Secondaire de Penticton (Penticton),
Patricia Caron, présidente, APE de l'École Franco-Nord/Secondaire Duchess Park (Prince George),
Colin Bergeron, président, APÉ de l'École des Glaciers/Secondaire de Revelstoke (Revelstoke),
Emilie Leblanc Kromberg, présidente, APE des Sentier-Alpins/Secondaire de Nelson (Nelson),

RE : RÉPONSE À VOTRE LETTRE INTITULÉE « FIN DES ÉCOLES HÉTÉROGÈNES » DU 3 NOVEMBRE 2020

Tout d'abord, permettez-nous de vous remercier de votre lettre, datée du 3 novembre 2020, où vous avez pris le temps de partager avec les membres du conseil d'administration et du conseil exécutif les préoccupations que vous entretenez à l'égard du plan visant à élargir l'espace francophone dans nos écoles, via la fermeture des programmes hétérogènes dans vos régions, ainsi que les questions qui en découlent. Nous vous remercions également de l'engagement important dont vous faites preuve dans la cause qui est celle du bien-être et de l'épanouissement de nos élèves via cette démarche, une cause que nous partageons aussi bien évidemment. Dans cette réponse, nous nous pencherons sur chacun des points que vous avez soulevés.

1) Communication déficiente avec les parents

Dans votre lettre, vous avez évoqué le fait que la communication de la part du CSF envers les parents et la communauté scolaire vous avait semblé inadéquate, à la suite de la décision prise par le conseil d'administration le 30 juin dernier de fermer progressivement les programmes hétérogènes. Cette décision a été prise au cours d'une réunion publique spéciale, tenue quelques semaines après la réception du jugement de la Cour suprême du Canada qui affirmait que « Les enfants des titulaires de droits reconnus à l'art. 23 doivent bénéficier d'une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question ». Ce jugement représente une énorme victoire pour l'éducation francophone en Colombie-Britannique, et par ricochet, au Canada entier. Depuis, notre équipe œuvre sur ce plan d'élargissement de l'espace francophone, qui comme vous le savez, a été conçu de façon à s'étaler sur une période de cinq ans afin d'assurer une transition graduelle et causer le moins de perturbations possibles dans le parcours des élèves en permettant à celles et ceux ayant débuté leur programme secondaire dans le système hétérogène

de le compléter dans ce même système. Notre plan d'élargissement de l'espace francophone s'accompagne également d'un plan d'immobilisation, présenté le 29 juillet 2020 et mis à jour le 28 septembre 2020, où sont précisés les efforts visant entre autres à faire l'acquisition de terrains et/ou d'édifices afin de mieux pouvoir servir ces communautés.

Nous convenons que la transition d'un système hétérogène vers un système homogène nécessite la participation et la prise en compte de l'avis des différentes parties-prenantes et c'est pourquoi nous avons approché la firme indépendante Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour mener des consultations auprès des communautés impliquées dans ce processus. Ce choix s'est fait dans l'intention de dresser un tableau aussi précis, complet et objectif que possible des enjeux et des défis qui se présentent pour ces communautés-écoles dans le contexte de l'élargissement de l'espace francophone.

2) Calendrier des consultations

Par rapport à votre première question, le calendrier des consultations a été publié et vous devriez recevoir très prochainement une invitation afin de participer à celle qui se déroulera dans votre communauté. Celles-ci auront lieu entre le 17 novembre et le 2 décembre, d'après le calendrier suivant :

- 24 novembre – Nanaimo
- 25 novembre – Prince George
- 26 novembre – Powell River
- 1er décembre – Penticton
- 2 décembre – Nelson
- 3 décembre – Campbell River
- 8 décembre – Sechelt
- 9 décembre – Revelstoke

** À noter que ces consultations dans les communautés seront toutes structurées de la même manière, soit de façon à consulter, au cours d'une même journée, les élèves, les membres du personnel enseignant et de soutien, les directions et la communauté (soit les parents, principalement).*

En ce qui concerne votre seconde question, le processus de consultation sera mené de façon indépendante par la firme consultante, ce qui nous permettra de prendre en considération l'ensemble des questions, commentaires, suggestions et préoccupations exprimées et d'effectuer les suivis nécessaires auprès des communautés. Il s'agit d'une pratique couramment employée pour favoriser l'objectivité et ne diminue en rien l'intérêt que nous portons aux opinions des communautés touchées par cette décision.

3) Méthode de consultation

Nous comprenons et sommes également d'avis qu'il serait idéal de pouvoir tenir ces consultations en présentiel dans vos communautés, en raison de la richesse inégalable des échanges en personne. S'il aurait également été notre souhait de nous déplacer auprès de vous, la réalité est que malheureusement, dans le contexte que nous vivons présentement, nous allons devoir mener ces consultations de façon virtuelle via la plateforme *Microsoft Teams*. Il s'agit à la fois d'un souci de santé publique, face à la flambée des cas de COVID-19 que nous constatons en Colombie-Britannique depuis quelques semaines, mais également d'un souci de cohérence par rapport aux pratiques et au virage virtuel que le CSF a adopté pour l'ensemble de ses activités dans le contexte de la pandémie, tant dans ses écoles que pour l'administration centrale. Nous sommes confiants que cette démarche saura s'avérer efficace et satisfaisante pour les parties impliquées.

En réponse à votre préoccupation sur la façon dont ces consultations seront menées, nous avons la certitude que l'embauche d'une firme neutre et impartiale permettra d'effectuer un travail minutieux en allant à l'écoute des communautés et qu'elle présentera un rapport indépendant de haute qualité, à partir duquel le CA pourra se baser pour déterminer les prochaines étapes. Aussi, soyez assurés que lors de chacune des consultations, il y aura également au minimum un membre de l'exécutif ainsi qu'un conseiller scolaire qui fera partie de la rencontre virtuelle. Par ailleurs, tel qu'expliqué plus tôt, des réunions nécessitant des déplacements à la hauteur de la province ne sont actuellement pas possibles, nous n'envisageons donc pas pour le moment de réunion complémentaire dans les régions.

4) La date limite de septembre 2021

Nous sommes conscients qu'une année passe très vite et qu'aux yeux des parents et des élèves, septembre 2021 arrive déjà rapidement. Cela dit, la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême est au cœur de l'enjeu et après des années de lutte devant les tribunaux, il nous a semblé de la première importance d'aller de l'avant sans délais avec ce plan qui vise à construire l'infrastructure qui nous permettra d'enfin pouvoir offrir à nos élèves l'éducation équivalente à laquelle ils et elles ont droit, d'après la charte et la décision du 12 juin dernier. C'est pourquoi nous avons entrepris cet automne l'importante étape de consulter les parties prenantes en menant, dans les 8 communautés, des consultations auprès des acteurs des communautés-écoles, de la Fédération des parents francophones de la C-B, du Réseau-jeunesse, des syndicats ainsi que des directions de service du siège social.

Pour répondre à vos questions, suite au rapport de la firme RCGT, soyez assurés que le CA évaluera soigneusement les options qui se présenteront à nous dans la mise en œuvre de sa décision du mois de juin que nous savons sensible, afin d'éviter tant que possible que les communautés dont

il est question ressentent des impacts négatifs. En ce qui concerne l'interrogation que vous avez par rapport à l'infrastructure, permettez-nous de vous référer une fois de plus au plan d'immobilisation du CSF. Dans ce plan, vous pourrez prendre connaissance de la façon dont le CSF compte s'y prendre, à court, moyen et long terme afin de bonifier son réseau d'écoles par l'acquisition de terrains, l'achat, la construction ou l'agrandissement d'édifices, etc. À titre d'exemple, il est prévu, dans le cas de l'École du Pacifique de Sechelt, d'aller de l'avant avec l'achat d'un site et la construction d'un nouveau centre scolaire communautaire de la maternelle à la 12e année. Les projets prioritaires identifiés dans ce plan sont ceux sur lesquels le CSF travaille sans relâche afin de pouvoir répondre aux besoins grandissants à travers la Colombie-Britannique.

5) L'Ordonnance d'ouverture et de fermeture des écoles de la Colombie-Britannique

Une fois de plus, nous sommes conscients de l'importance que vous portez à cette décision et à ce dossier que le conseil d'administration prend également très au sérieux, demeurant à l'écoute de nos communautés scolaires dans un esprit de collaboration et avec la volonté d'engager tous et chacun pour le bénéfice de nos élèves, vos enfants.

Cela étant, nous tenons à apporter une nuance quant à nos obligations en vertu de la *School Act*. La résolution adoptée par le CA le 30 juin dernier stipule que « le conseil d'administration mandate la direction générale et la secrétaire-trésorière de fermer progressivement les programmes secondaires hétérogènes à compter de 2020-2021 [...] Le CSF augmenterait donc progressivement le nombre de niveaux offerts dans ses écoles homogènes et formulerait les demandes immobilières requises, le cas échéant. ». Ainsi, le CA n'a pas voté sur la fermeture d'écoles en tant que tel, et celles-ci sont encore légalement constituées à ce jour. Les obligations légales en vertu de la *School Act* ne s'appliquent pas dans le cas échéant, puisqu'il ne s'agit pas de la fermeture d'une école mais plutôt d'une transition progressive dans l'objectif de faire appliquer le jugement de la Cour suprême en garantissant à nos élèves franco-colombiens leur droit à une éducation complète en français, dans le continuum de la maternelle à la 12e année. La décision historique du 12 juin dernier continue à guider notre démarche, et les consultations prochaines s'inscrivent dans la volonté que cette transition s'effectue doucement pour les élèves, les parents, et les employés. Pour répondre à votre dernière question, le processus de consultation sera développé par la firme RCGT, qui précisera ce processus en temps et lieu.

En conclusion, nous vous remercions une fois encore pour le partage de vos inquiétudes, et nous espérons que vous serez rassurés à l'approche des consultations prochaines où vous aurez la chance d'exprimer en plus grand détail vos préoccupations et celles de vos enfants - de nos élèves - dont le bien-être et l'épanouissement demeurent la priorité. Nous attendons avec impatience le rapport de la firme RCGT, à partir duquel nous pourrions déterminer les prochaines étapes de ce délicat mais passionnant processus de croissance de notre offre scolaire en



français via des programmes entièrement homogènes qui, nous en sommes confiants, permettront aux élèves d'évoluer dans des milieux où ils feront face à une lutte quotidienne moins féroce contre l'assimilation et où ils pourront réellement s'épanouir dans leur langue et dans leur culture francophone.

Cordialement,

Le conseil d'administration